

MAGALY OMER-LEGER

LETTRE DE MON NOTAIRE

Le divorce

Le divorce, un phénomène complexe et évolutif, demeure un sujet d'actualité brûlant qui transcende les frontières culturelles et géographiques. Au fil des décennies, les statistiques mondiales ont révélé une augmentation significative du nombre de divorces, mettant en lumière les changements sociétaux profonds qui redéfinissent les notions traditionnelles de mariage et de famille.

ACTUALITÉS



ACTUALITÉS

Le Sénat a abordé jeudi le 15 décembre une question délicate concernant la résidence alternée des enfants, adoptant une mesure qui renforce la responsabilité partagée des parents séparés. Toutefois, il n'impose pas aux juges de privilégier systématiquement ce mode de garde.

PROCEDURE NOTARIALE POUR UN DIVORCE : UNE VUE D'ENSEMBLE

Dans le tumulte émotionnel du divorce, la perspective d'un notaire offre clarté et structure. Découvrons comment ce professionnel guide les couples à travers les étapes cruciales du divorce.

Une première rencontre permet au notaire de discuter des détails financiers, des attentes et des questions juridiques. Ensuite, il rédige la convention de divorce, détaillant les accords sur la garde des enfants, la pension alimentaire, et la répartition des biens.

Les parties signent la convention devant le notaire, qui authentifie le document. Ensuite, la convention est enregistrée, conférant une force légale aux accords et renforçant la sécurité juridique.

Le rôle du notaire ne se termine pas avec la signature. Il supervise l'exécution des accords, facilitant les transferts de propriété et autres formalités administratives.